

Centre de Promotion des Exportations

Sélection d'un consultant (firme) pour l'élaboration des instruments juridiques de transformations du Centre de Promotion des Exportations CEPEX

Termes de Références

1. Contexte général

Le Gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ont procédé en date du 19 Août 2014 à la signature d'un accord de prêt relatif au troisième projet de développement des exportations (PDE 3) qui a pour objectif, entre autres, de contribuer à l'accroissement et la diversification des exportations par les entreprises soutenues.

Dans ce cadre, il a été confié au Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) le pilotage de la sous-composante 2.3 du projet portant sur le projet de renforcement du (CEPEX) pour devenir un prestataire durable de services de développement des exportations.

Sous cette sous-composante, une étude de restructuration du Centre de Promotion des Exportations vient d'être finalisée et qui a porté sur les phases suivantes :

Phase 1 : Diagnostic de l'existant (analyse interne, analyse externe et benchmark des bonnes pratiques) ;

Phase 2 : Sélection de scénarii de restructuration (identification de scénarii en conformité avec le cadre légal, évaluation des scénarii identifiés, comparaison des scénarii et recommandation d'une option privilégiée) ;

Phase 3 : Finalisation d'un plan stratégique (articulation de la vision, approfondissement du modèle économique de l'option retenue, élaboration d'un plan d'affaire) ;

Phase 4 : Préparation de la mise en œuvre (mise en place d'un modèle opératoire, préparation des instruments de transformation, définition de la feuille de route).

La feuille de route de la restructuration du CEPEX telle que définie dans la phase 4 de l'étude de restructuration, porte sur 4 axes déclinés en 16 projets dont l'un porte sur l'élaboration du nouveau cadre juridique découlant du nouveau mode de gouvernance proposé du centre.

Dans ce cadre, et afin d'entamer la mise en œuvre de la feuille de route de restructuration, le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) se propose d'affecter une part de l'enveloppe, allouée à la sous-composante 2-3 « Renforcement du CEPEX » pour la sélection et l'emploi d'un bureau spécialisé pour l'élaboration des instruments juridiques de transformations.

Il est à rappeler que le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) est un organisme public créé par la Loi n° 73-20 du 14 Avril 1973 placé sous tutelle du Ministère du Commerce et de Développement des Exportations et dont l'article (2) définit la mission « **de promouvoir l'expansion commerciale par l'intensification des échanges avec l'étranger et plus particulièrement le développement des exportations** »

2. Objectifs de la mission

Dans ce contexte, la réforme institutionnelle du CEPEX va renforcer le statut de l'organisme d'exercer une mission prioritaire de service public dans un environnement changeant qui requiert un cadre législatif propice à l'exercice du nouveau mandat du Centre, l'objectif général de la mission réside en l'élaboration des textes juridiques pour la transformation du CEPEX.

D'une manière particulière, cette mission a pour objectifs de :

- Procéder à un état des lieux des textes juridiques et à une analyse approfondie du contenu par rapport au nouveau mode de gouvernance et l'objectif stratégique du passage du CEPEX de la promotion des exportations au développement des exportations ;
- Dégager les facteurs d'inadaptation et de disharmonie du cadre juridique et les axes des réformes en vue d'y remédier ;
- Harmoniser et adapter les travaux déjà effectués ou en cours portant modification des textes juridiques ;
- Rédaction et finalisation des projets de textes réglementaires (loi si nécessaire, décret, arrêtés...),

3. L'approche de la mission

L'approche à adopter par le cabinet qui sera sélectionné pour mener cette mission doit tenir compte des éléments suivants :

- Le diagnostic stratégique et des recommandations de l'étude de restructuration du CEPEX prônant pour une approche de développement des exportations, offrant une panoplie de services nouveaux aux exportateurs et instaurant un cadre de partenariat avec les autres acteurs de l'écosystème d'appui à l'exportation ;
- La nouvelle vision du CEPEX dans le cadre de sa restructuration proposant une nouvelle structure organisationnelle, un mode de gouvernance flexible en adéquation avec la mission de l'organisme et sa dimension stratégique et opérationnelle ;
- La politique actuelle et future du gouvernement se rapportant aux réformes institutionnelles et gouvernance internes des organismes publics ;
- Le benchmark avec des organismes publics similaires en Tunisie nouvellement créés ou ayant procédé à des réformes institutionnelles.

4. Les périmètres de la mission

La mission est composée principalement des phases suivantes :

Phase (1) de préparation et de conception :

Cette phase de cadrage devrait proposer les démarches méthodologiques, les différentes étapes ainsi que les personnes-ressources pour la conduite de cette mission,

Phase (2) diagnostic et évaluation du cadre juridique actuel :

Cette phase devrait porter sur :

- Une analyse de l'état des lieux du cadre juridique régissant l'activité du CEPEX ;
- Une analyse des travaux déjà effectués pour la modification des textes juridiques ;
- Une analyse comparative avec les organismes similaires en Tunisie ayant fait l'objet d'une nouvelle création ou des réformes institutionnelles ;

Phase (3) Proposition d'avant-projets de textes juridiques :

Au vu du diagnostic juridique exhaustif réalisé et des impératifs de gouvernance, le cabinet sélectionné devrait proposer :

- Un Draft des textes juridiques ainsi que les exposés de motifs nécessaires.
- Proposer les adaptations organisationnelles nécessaires tenant compte du business plan de l'étude de restructuration
- La formulation de recommandations pratiques portant sur tous les aspects relatifs au nouveau cadre juridique du CEPEX

Le projet de textes juridiques va faire l'objet d'une concertation élargie au niveau du CEPEX à travers un atelier de restitution dont l'objectif étant d'impliquer le personnel sur le devenir de l'organisme.

5. Méthodologie de travail

Le cabinet sélectionné devra tenir compte lors de la préparation de sa mission :

- Des recommandations de l'étude pour l'élaboration d'une Vision 2020 et d'un plan d'action pour la réforme du Centre de Promotion des Exportations ;
- Des travaux déjà effectués et proposant une modification du cadre juridique existant,
- Présentation des résultats de la mission au personnel du CEPEX lors d'un atelier de concertation.

Le CEPEX assurera au bureau d'étude l'accompagnement et la facilitation de la mission à travers la mise à disposition des documents, la facilitation des contacts avec les responsables du CEPEX et autres parties prenantes.

La mission sera gérée par un comité de pilotage dont la composition sera communiquée avant le démarrage des travaux de l'étude.

6. Délais, livrables et déroulement de la mission

Délais :

La durée de la mission est estimée à 3,5 mois hors délais de validation des livrables nécessitant une charge de travail de 77 hommes/jours.

La durée prévisionnelle de chaque phase (hors délai de validation) est mentionnée à titre indicatif, et sera fixée après la validation du rapport préliminaire contenant le chronogramme de la mission.

Les délais de validation ne doivent pas dépasser les 20 jours.

Livrables et déroulement de la mission :

Le calendrier prévisionnel sera proche du planning suivant :

Livrables	Contenu approximatif	Date prévisionnelle de remise
Rapport de la 1 ^{ère} phase	La méthodologie de travail détaillée, la mise à jour du planning, la répartition des responsabilités,	5 jours avant la réunion de démarrage de la mission
Rapport de la 2 ^{ème} phase	Diagnostic et évaluation du cadre juridique actuel régissant le Centre de Promotion des Exportations,	10 jours après la fin de la phase 1
Rapport de la 3 ^{ème} phase	Des avant-projets des textes juridiques, réglementaires et exposés de motifs (en arabe et en français), une note spécifique à la gouvernance	30 jours après la fin de la phase 2
Rapport final	Rapport final validé par les parties prenantes comprenant le contenu des différentes phases, les recommandations et une synthèse de la mission	A la fin de la mission

Il est à préciser que ce calendrier est donné à titre indicatif approximatif, le Bureau d'études est appelé à présenter un calendrier détaillé selon son approche méthodologique.

a) Les versions intermédiaires des livrables doivent être remises en format numérique et la version finale de chaque livrable doit être remise sous format papier et numérique. Le contenu des rapports est approximatif et sera arrêté lors des réunions de coordination.

b) Les versions finales des livrables doivent être remises en 5 copies papier et en version électronique exploitable.

c) Des présentations sont prévues au minimum au démarrage de la mission et à la fin de chaque phase.

d) Les rapports doivent être remis au Bureau d'Ordre Central du CEPEX.

7. Qualifications et critères d'évaluation du bureau

Le bureau qui sera appelé à conduire cette mission doit disposer des expériences suivantes :

Critères	Max. points /100
Expérience confirmée dans des missions de transformation des grandes institutions	40
Expérience pratique confirmée en matière de rédaction des textes et lois et une connaissance en légistique	40
Expérience confirmée avec des organismes de promotion des exportations, de l'investissement ou de du développement du secteur privé	20

Il est à noter que dans le cadre de cette mission, le bureau qui sera retenu lors de la présélection sera invité dans une seconde étape à proposer une équipe clé composée d'au moins deux membres dont :

- un chef de projet,
- un expert dans le domaine juridique et administratif

Les Consultants du bureau sélectionné vont être évalués selon les critères techniques définis dans les données particulières de la Demande de Propositions.

8. Méthode de sélection

La sélection du bureau de consulting suivra la méthode QC (Qualification des Consultants) des directives de sélection de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID (version janvier 2011, révision juillet 2014).

Les bureaux de consultants disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la nature de la mission, seront évalués et comparés, et le bureau le plus qualifié et expérimenté sera invité à remettre une proposition technique et financière puis, à condition que cette proposition soit conforme et acceptable, sera invité à négocier le marché.

La commission d'évaluation établira un barème de notation qui prend en considération l'expérience et les références des bureaux soumissionnaires.

9. Procédure d'application

Les bureaux de consultants intéressés par cette mission doivent envoyer par poste ou déposer en personne, au Bureau d'Ordre Central du CEPEx indiqué ci-dessous, leurs manifestations d'intérêt qui doivent être présentées dans une enveloppe fermée portant la mention « **A ne pas ouvrir, demande de manifestation d'intérêt pour la sélection et l'emploi d'une firme de consultants pour assurer l'élaboration des instruments juridiques de transformations** » et qui incluent les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission demandée.

Le dernier délai de dépôt est le **mercredi 14 avril 2021** à **17 :00**. Le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comporter les documents suivants (en format papier et numérique exploitable) :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée ne dépassant pas 2 pages.
- Une présentation générale du bureau incluant le nombre du personnel permanent, le chiffre d'affaire pour les 3 dernières années, etc.
- Les expériences du bureau pour des missions similaires
- Toute référence ou information utile pour évaluer la capacité du bureau à exécuter la mission avec le niveau requis de qualité et dans les délais exigés.

En cas de groupement, il faut indiquer le bureau chef de file ainsi que toutes les informations demandées par membre de groupement.

Les bureaux intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous.

10. Demande d'éclaircissement

Toute demande d'éclaircissement devra parvenir à l'adresse ci-dessous mentionnée dans un délai maximum de **7 jours** avant le dernier délai de réception des manifestations d'intérêts.

Les réponses seront envoyées à toutes les entreprises ayant retiré les termes de référence au plus tard **4 jours** avant le dernier délai de réception des réponses.

11. Adresse

Centre de Promotion des Exportations
Centre Urbain Nord BP 225, 1080 Tunis Cedex, Tunisie

Contact : Hammami Habib

hhammami@tunisiaexport.tn